



Communicantes

BULLETIN DE LIAISON DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIERRE - DIOCÈSE DE LYON



EDITORIAL par l'abbé Frédéric Roseau

Chers amis et fidèles,

Les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre habitent désormais la maison Padre Pio de Francheville. Les messes y sont célébrées quotidiennement avec l'autorisation de son éminence le Cardinal Barbarin et l'abbé Maître et moi-même pouvons également continuer à exercer les apostolats dont nous avons la charge auparavant. Même si cette situation est provisoire, nous ne pouvons et nous ne devons la considérer que comme un nouveau départ. Les bienfaits qui découleront de tout cela ne sont peut-être qu'à peine perceptibles, mais nous sommes certains que la Providence divine veille sur nous comme elle veille sur les âmes qu'elle a créées et qu'elle veut conduire jusqu'au ciel.

Il nous faut donc repenser à cette phrase de Notre Seigneur dans l'évangile de saint Luc : « *Quiconque a mis la main à la charrue et regarde en arrière est impropre au Royaume de Dieu.* » (Luc 9,62) C'est donc devant nous et non derrière que se trouve l'avenir. Aucuns regrets, un seul désir : accomplir la volonté de Dieu en toutes choses et par là même s'assurer le royaume des cieux.

La maison Padre Pio est immense, elle présente un potentiel colossal et pas seulement pour l'apostolat. Cette demeure présente aussi la capacité de nous causer de nombreux soucis (Rassurez vous, ils ne sont que matériels). Il nous faut faire face à un lourd entretien des bâtiments, et cela nous est impossible sans votre aide. D'ores et déjà nous tenons à remercier tous ceux qui d'une manière ou d'une autre nous



ont aidé ces dernières semaines. Merci de vos prières, merci de votre aide à la maison : intendance, ménage, déménagement, liturgie. Merci aussi à vous tous qui nous aidez financièrement depuis des années et sans qui rien finalement ne peut se faire.

Communicantes

Comme vous le constatez, le nouveau bulletin de la Fraternité à Lyon a pris un nom. Il s'appelle désormais *Communicantes*. Il s'agit du premier mot de la quatrième prière du canon de la messe. Votre missel quotidien pourrait le traduire par « *Unis dans une même communion.* » N'est-ce pas un beau titre pour une belle réalité ?

Communion au Christ qui est notre Roi, communion à l'Eglise universelle et à son chef le souverain Pontife, communion entre nous qui sommes forts d'une même Foi et des mêmes attache-

ments à la liturgie traditionnelle multi-séculaire.

Ce qui fait la force de cette communion qui nous unis, c'est notre charité. Charité envers Dieu, charité envers notre prochain, charité à ne pas négliger envers nous même. C'est aussi le but de ce bulletin : renforcer dans notre communauté traditionnelle de Lyon les liens de charité si nécessaires à la justice, à la vie de famille, à la concorde.

Alors que le mois de novembre commence par cette magnifique fête de la Toussaint et la mémoire des fidèles défunts, prions avec force la très Sainte Vierge Marie, qu'elle obtienne de son fils Jésus Notre Seigneur et notre Roi qu'il nous garde toujours dans la communion des saints.

Avec l'assurance de notre entier dévouement sacerdotal en vue du règne du Christ en vos cœurs.

Les indulgences



Ce mois de novembre débute par une grande solennité, la fête de tous les saints. Nous pouvons prier en ce jour toutes les âmes qui sont au ciel, leur rendre un culte de *dulie* (rendre honneur à ceux qui sont éminemment saints, reconnaissant en eux l'action divine). Nous pouvons légitimement espérer qu'il y a plus d'âmes au Paradis que celles qui ont été canonisées. Dans un souci de n'oublier personne, Notre Mère la sainte Eglise a voulu instituer cette fête de la Toussaint.

A ce jour béni, succède immédiatement, ce que nous appelons le jour des morts. C'est Saint Odilon, abbé de Cluny, qui initia en 998 une commémoration pour tous les trépassés, et qui l'institua dans tous les monastères de sa dépendance. Ce n'est qu'ensuite que cela devint la loi de l'Eglise latine entière¹.

Le pape Benoît XV, à la suite de la guerre de 14-18, donna le privilège à chaque prêtre de pouvoir célébrer trois messes le 2 novembre, applicables aux âmes du purgatoire.

Tous cela relève de la doctrine catholique, de nos jours trop souvent ignorée ou même bafouée de l'existence du purgatoire. Le compendium du catéchisme de l'Eglise catholique nous la rappelle : « le purgatoire est l'état de ceux qui meurent dans l'amitié divine, mais qui, tout en étant assurés de leur salut éternel, ont encore besoin de purification pour entrer dans la béatitude du ciel². »

Et le Compendium continue en expliquant que nous pouvons aider ces âmes à abrégier le temps de leurs souffrances en offrant pour elles : « des

prières suffrage, en particulier le Sacrifice eucharistique, mais aussi des aumônes, des indulgences et des œuvres de pénitence³. »

Le jour des morts et pendant neuf jours, l'Eglise nous permet de pouvoir appliquer une indulgence plénière aux âmes du purgatoire.

« Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1. visite dévotement le cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement, entre le 1 et le 8 novembre.
2. le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts, visite pieusement une église ou un oratoire et y récite le Pater et le Credo⁴. »

Il convient de nous interroger sur l'admirable pouvoir des indulgences. En quoi consiste ce pouvoir ?

Il consiste en ce que l'Eglise peut prendre du trésor infini, et inépuisable que constituent les mérites de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, dans l'ordre de la satisfaction pour le péché, ce qui correspond, en tout ou en partie, à la satisfaction que devrait donner le pécheur à la justice de Dieu, après la rémission de son péché, soit dans ce monde, soit dans l'autre ; l'appliquer à tels sujets déterminés ; et, par l'effet de cette application, les libérer de leur dette envers la justice de Dieu⁵.

Un prêtre aimait à considérer le flot de séminaristes se rendant, pendant la première neuvaine de novembre, au cimetière. « C'est une armée qui s'en va délivrer des captifs. »

Rappelons que « pour obtenir l'indulgence plénière, il est nécessaire d'accomplir l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence et de remplir trois conditions : la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Souverain Pontife. Il faut de plus que soit exclu tout attachement au péché, même véniel⁶. » Traditionnellement, les auteurs considèrent que la confession sacramentelle doit être faite dans la semaine qui précède ou qui suit l'œuvre prescrite.

Ne pensons pas pour autant qu'il soit difficile d'acquérir des indulgences pour les âmes du purgatoire les autres jours de l'année: « Une indulgence partielle applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui visite dévotement un cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement ou qui récite dévotement les Laudes ou les Vêpres de l'office des défunts, ou l'invocation « *Requiem Aeternam dona eis domine et Lux perpetua luceat eis, requiescant in pace amen !* »

Une indulgence partielle est une remise totale de la peine due par le péché, une indulgence partielle ne peut que remettre une partie de cette même peine.

Pendant ce mois de novembre, sachons profiter des moyens que l'Eglise met à notre disposition pour aider nos frères défunts. L'Eglise militante (sur la terre) se doit de prier pour l'Eglise souffrante (au purgatoire), l'Eglise est une famille et ce ne doit pas être un vain mot. Quand dans une fratrie, un des membres souffre ou se trouve en difficulté, il paraît normal et bon que les autres viennent à son aide. Il en est de même pour nous, et n'oublions pas que ces âmes que nous aurons aidées pourront aussi venir à notre secours le jour où nous en aurons besoin.

Requiescant in pace
Abbé Benoît Maître

1 - Selon Dom Guéranger.

2 - Compendium du catéchisme de l'Eglise catholique, n°210.

3 - *ibid.* n°211

4 - Enchiridion indulgentiarum

5 - Tiré de la Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin.

6 - Constitution Apostolique « *Indulgentiarum doctrina* » Paul VI, 1967

Les projets du Vatican pour faciliter la messe en latin ne doivent pas faire peur aux catholiques, a déclaré à l'AFP l'abbé Armand de Malleray, secrétaire général de la Fraternité Saint Pierre, principal institut des traditionalistes restés fidèles au pape lors du schisme intégriste de Mgr Marcel Lefebvre en 1988.



Q : *Que pensez-vous des projets de libéralisation de la célébration de la messe selon le rite de Saint Pie V d'avant Vatican II, que vous pouvez célébrer avec autorisation de l'évêque ?*

R : Nous accueillons avec joie ce projet. Dix-huit ans après notre création, notre expérience montre que cela peut être mis en oeuvre dans la paix et avec fruit avec les diocèses.

Cela correspond à une vraie demande : nous avons des contrats dans 86 diocèses sur quatre continents et avons accompagné mille jeunes aux Journées mondiales de la jeunesse de Cologne en 2005. En 18 ans, nous sommes passés de 12 à

330 membres dans le monde, dont 14 prêtres ordonnés par an depuis sept ans.

Q : *Etes-vous troublé par le traitement dont ont bénéficié en septembre cinq ex-lefebvrists autorisés à créer l'institut du Bon-Pasteur avec usage exclusif du rite Saint Pie V ?*

R : La réconciliation de ces frères prêtres nous réjouit. Canoniquement, le Bon-Pasteur est une société cléricale de droit pontifical comme la Fraternité Saint-Pierre. Quant à la célébration du rite de Saint Pie V, nos Constitutions disent "fidèlement", les leurs disent "exclusivement". Sur Vatican II, que nous recevons à la lumière de la Tradition, le Saint-Siège a également prévu dès 1988 notre collaboration par "une attitude positive d'étude et de dialogue sur les points qui font difficulté".

Q : *Pensez-vous que les lefebvrists de la Fraternité Saint-Pie X renouent bientôt avec le Vatican ?*

R : Ils ont vraiment besoin d'être rassurés et regardent ce qui se passe avec nous. Pour eux, si Rome les invite à la pleine communion mais ne nous soutient pas devant les difficultés, ce n'est pas crédible.

Dernières nouvelles ... FSSP

Ordinations

Messieurs les abbés Brendan Gerard (GB) et Markus Schmidt (Autriche) ont été ordonnés prêtres pour la FSSP le 29 octobre 2006 à Linz en Autriche.

Prises de soutanes et tonsures

10 séminaristes du Séminaire Saint Pierre de Wigratzbad (Allemagne) ont reçus la soutane et ont été tonsurés le 14 octobre 2006.

Aux Etats-Unis, ils étaient 12 à recevoir la soutane et la tonsure le 7 octobre 2006.

L'ASSOCIATION KYROLLOS
PROPOSE UNE CONFÉRENCE

L'ISLAM

SES ORIGINES
SA DOCTRINE
LES CONSÉQUENCES
LES ANALYSES PSYCHOLOGIQUE
ET SOCIO-POLITIQUE
L'ISLAM : SECTE OU RELIGION ?
LA THÉOCRATIE DE L'ISLAM

PAR JEAN ALCADER

vendredi 17 novembre à 20h30

Maison Saint-Padre Pio
1, rue de petite Champagne
69340 FRANCHEVILLE

www.copte-kyrollos.fr

CALENDRIER LITURGIQUE

MERCREDI 1

Fête de Tous les Saints

1^{ère} classe, blanc, Fête d'obligation

JEUDI 2

Commémoration de tous les Fidèles

Défunts

1^{ère} classe, noir

VENDREDI 3

De la féerie

4^{ème} classe, vert, 1^{er} vendredi du mois

SAMEDI 4

Saint Charles Borromée

évêque et confesseur, 3^{ème} classe, blanc

DIMANCHE 5

22^{ème} dimanche après la Pentecôte

2^{ème} classe, vert

LUNDI 6

De la féerie

4^{ème} classe, vert

MARDI 7

De la féerie

4^{ème} classe, vert

MERCREDI 8

De la féerie

4^{ème} classe, vert

Mémoire des Quatre Saints Couronnés, martyrs

JEUDI 9

Dédicace de l'Archibasiliq ue du Très Saint Sauveur

2^{ème} classe, blanc, Mémoire de S. Théodore, martyr

VENDREDI 10

Saint André Avellin,

confesseur, 3^{ème} classe, blanc

Mémoire des SS. Tryphon et ses compagnons, mart.

SAMEDI 11

Saint Martin

évêque de Tours, apôtre des Gaules

3^{ème} classe, blanc, Mémoire de S. Menne, martyr

DIMANCHE 12

23^{ème} dimanche après la Pentecôte

2^{ème} classe, vert

LUNDI 13

Saint Didace

confesseur, 3^{ème} classe, blanc

MARDI 14

Saint Josaphat

évêque et martyr, 3^{ème} classe, rouge

MERCREDI 15

Saint Albert le Grand

évêque et confesseur, 3^{ème} classe, blanc

JEUDI 16

Sainte Gertrude

vierge, 3^{ème} classe, blanc

VENDREDI 17

Saint Grégoire le Thaumaturge

évêque et confesseur 3^{ème} classe, blanc

SAMEDI 18

Dédicace des basiliques St-Pierre et St-Paul

3^{ème} classe, blanc

DIMANCHE 19

24^{ème} dimanche après la Pentecôte

2^{ème} classe, vert

LUNDI 20

Saint Félix de Valois

confesseur, 3^{ème} classe, blanc

MARDI 21

Présentation de la Très Sainte Vierge

3^{ème} classe, blanc

MERCREDI 22

Sainte Cécile

vierge et martyre 3^{ème} classe, rouge

JEUDI 23

Saint Clément 1^{er} pape et martyr

3^{ème} classe, rouge
Mémoire de Ste Félicité, martyre

VENDREDI 24

Saint Jean de la Croix

confesseur et docteur, 3^{ème} classe, blanc
Mémoire de S. Chrysogone, martyr

SAMEDI 25

Sainte Catherine d'Alexandrie,

vierge et martyre 3^{ème} classe, rouge

DIMANCHE 26

Dernier dimanche après la Pentecôte

2^{ème} classe, vert

LUNDI 27

De la férie

4^{ème} classe, vert
Messe de Notre Dame de la Médaille Miraculeuse

MARDI 28

De la férie

4^{ème} classe, vert
En certains lieux : Ste Catherine Labouré, vierge

MERCREDI 29

De la férie

4^{ème} classe, vert
Mémoire de S. Saturnin, martyr

JEUDI 30

Saint André, apôtre

2^{ème} classe, rouge



Maison Saint Padre Pio
1, chemin de la petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05
Fax : 04 72 16 09 75

www.communicantes.fr
maisonppio@fssp.org

Desservants

Abbé Benoît Maître Tél. 06 81 92 42 28 maitreab@yahoo.fr
Abbé Frédéric Roseau Tél. 06 62 49 47 07 abberoseau@fssp.org

Visites aux malades, catéchismes, sacrements : 04 72 16 96 05

Offrandes : Messe : 15€, Neuvaine : 150€, Trentain : 480€
On donne le nom de Trentain grégorien à trente Messes célébrées pendant trente jours et sans interruption pour la délivrance des défunts. Une indulgence plénière est attachée à cette pratique pour le défunt.

Confessions : En semaine : avant et après les messes. Dimanches et fêtes : en principe pendant les messes.

Horaires

Dimanches 9h00 : Messe lue En semaine : Lundi, mardi, mercredi
et Fêtes : 10h00 : Messe chantée et vendredi : 9h30 et
11h30 : Messe 18h30
Jeudi : 18h30
Samedi : 9h30 et 11h00

Itinéraire pour se rendre à la Maison Saint Padre Pio

De Lyon : Prendre la montée de choulans jusqu'en haut en direction de Francheville, puis suivre la rue du commandant Charcot jusqu'à son terme (environ 4 km)

Continuer la même route qui descend maintenant sur votre droite après 800m de descente vous apercevez dans un virage un chemin partant sur votre gauche avec un "sens interdit sauf riverains" ; prendre ce sens interdit vous êtes alors dans le Chemin de la petite Champagne le grand portail vert sur votre gauche est celui de la Maison Saint Padre Pio.

De Vaise : prendre le tunnel de la duchère direction Tassin la demi-lune, aller jusqu'à l'horloge de Tassin la demi-lune (horloge au centre du rond point)

Continuer sur l'avenue Charles De Gaulle et prendre à gauche route de Brignais (RD42)
Entrer dans Francheville continuer sur l'avenue du Chater, prendre la Grande rue sur votre gauche au feu, le chemin de la petite Champagne se trouve à 300m sur votre droite.

Prendre le "sens interdit sauf riverains".

Ligne T.C.L n°30 à partir de la place Bellecour.

Communicantes

BULLETIN DE LIAISON DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIERRE - DIOCESE DE LYON

Réalisation : Fraternité Saint-Pierre - Lyon
Maquette : Benoît Marion
Impression : Imprimerie Saint Joseph - Lyon

NOUS AIDER ? - COMMENT NOUS AIDER ? - COMMENT NOUS

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider financièrement remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. N'oubliez pas de nous retourner le talon. Merci d'avance de votre générosité.

TALON

A retourner à la Fraternité Saint-Pierre
1, chemin de la Petite Champagne
69340 Francheville

M. M^{me} M^{lle}

Prénom :

Adresse :

.....

.....

vous informe d'un virement

mensuel sur votre compte, d'un

montant de€

que vous recevrez à partir du :

(date) :

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)

titulaire du compte :

vous demande de bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à partir du/...../..... (inclus) jusqu'au/...../..... (inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 12 bis, rue Sala 69002 LYON

CL Lyon VICTOR-HUGO 30002

Guichet : 01042

COMPTE : 0000079277F

Clé RIB : 40

Date et signature :